

# COSEG MELUN

.....

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU JEUDI 07 DECEMBRE 2017

.....

C.R. N° 98

.....

**PRESENTS MESSIEURS** : CLEQUIN J.PIERRE, MENARD JACKY, ELLUL SIMON, HAAS DANIEL,  
JONARD ALAIN.

**PRESENTE MADAME** : MEROT MUGUETTE.

.....

Cette réunion prévue initialement à 18 h 00 a été avancée en fin de matinée et s'est déroulée à Veneux Les Sablons. Elle fait un dernier point rapide pour la fin d'année 2017 sur les affaires en cours.

### 1) APPROBATION DU C.R. N°97 :

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé par le bureau .

### 2) VIE DES SECTIONS :

Peu de nouveautés depuis la réunion du 06 Novembre 2017.

Pour les sections qui n'avaient pas de bureaux complets répondant aux règles de l'association, il y a des avancées. IL va être demandé à ces sections de communiquer les renseignements des nouveaux membres des bureaux en complétant le formulaire accessible sur le site du COSEG.

**PLONGEE** :

Les entrainements ayant bien débutés à la piscine de Dammarie les Lys, la nouvelle convention pour cette saison entre le club, la section et la mairie a été renvoyée signée.

### 3) FINANCES :

Les soldes des comptes sont de 12806,84 € pour le compte courant et de 3490,60 € pour le livret.

Les chèques de seconde partie de subvention sont toujours non encaissés pour les sections : Badminton , Moto , Plongée et Volley.

Pour la plongée , cela peut s'expliquer du fait que la section n'a pas encore eu à reverser à ce jour sa participation sur la location de la piscine. La mairie de Dammarie les Lys n'ayant toujours pas envoyé sa facture de 4090 € à régler. Pour les autres sections par contre, il n'y a pas d'explication significative.

Lors de l'A.G. il leur sera demandé si le montant de la subvention ne devrait pas être revu dans ces conditions.

### 4) FOOTBALL :

Concernant la section Football, Alain JONARD se fait rapporteur d'une requête.

Comme annoncé depuis quelques temps, la section a arrêté totalement les compétitions officielles et ne continue qu'en loisirs ; son solde actuel est de 2853 €. Elle sollicite la possibilité de restituer 2000 € et de conserver les 853 € restant pour investissement de matériel. Cela ne posant pas de problèmes particuliers, la requête est acceptée par le bureau.

### 5) QUESTIONS DIVERSES :

Une demande est émise pour que les critères d'attribution des subventions aux sections soient revus.

Le bureau ne voit aucune objection à avoir une réflexion sur le sujet, mais il serait bien

pour cela que la CMCAS fasse connaître en amont sa volonté du taux de participation souhaité pour les activités sportives.

Une autre demande porte sur le souhait d'un accompagnement soit de la Commission Sports, soit de la CMCAS pour mener un audit de trésorerie dans les sections ; quitte à étaler sur 2 ans pour toutes les sections.

Suite aux départs de SIMON et d'ALAIN du bureau du COSEG. Un appel à candidature sera fait lors de l'A.G. du 12 FEVRIER 2018 pour leur remplacement.

#### **DERNIERE MINUTE :**

2 nouveaux éléments sont portés à notre connaissance entre la tenue de la réunion et la rédaction de ce C.R .

\* Suite à la fermeture de la section ZUMBA, le trésorier vient de recevoir le solde du compte de la section qui s'élève à 225,75 € dont 42,00 € de cotisation et 183,70 € pour solde de tout compte.

\* La mairie de Dammarie Les Lys a fait parvenir un document pour accord sur l'utilisation de La piscine du 6 Janvier au 30 Juin 2017 pour 2590,65 €.

Le premier document pour la période du 16 Septembre au 16 Décembre 2016 pour 1363,50 € avait été envoyé le 2 Juin. Aucun de ces paiements n'ont pour l'instant encore été demandés par le Trésor Public. Il faudra donc provisionner en charge : Utilisation piscine 3954,15 €, et en produit : la quote-part de 40% à venir de la section Plongée 1581,66 € .

**19 Janvier 2018** : retour des bilans et des demandes de subventions des sections .

**12 Février 2018** : A.G. 2017 . Précédée à 17 h 00 d'un point du bureau .

#### **Entre les deux, analyse des dossiers des sections.**

LE SECRETAIRE

ELLUL SIMON

LE PRESIDENT

J.PIERRE CLEQUIN